



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Recommandations du GT Application logicielle

État au 8 février 2024

Les modifications par rapport à la version précédente sont surlignées en **jaune**



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Contenu

- Processus de base
- **Diagnostic**
- **Laboratoire**
- **Processus de traitement dans l'ERP**
- Définition du contact-patient facturable
- Attribution des prestations
- Questions?



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Processus de base



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Processus de base

# Base de discussion

- Le processus de base constitue une simplification importante de l'infrastructure des systèmes d'un hôpital.
- Le processus de base est une aide à la discussion et à la communication.
- Le processus de base favorise la compréhension mutuelle.
- Le processus de base est une référence pour les recommandations.



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Processus de base

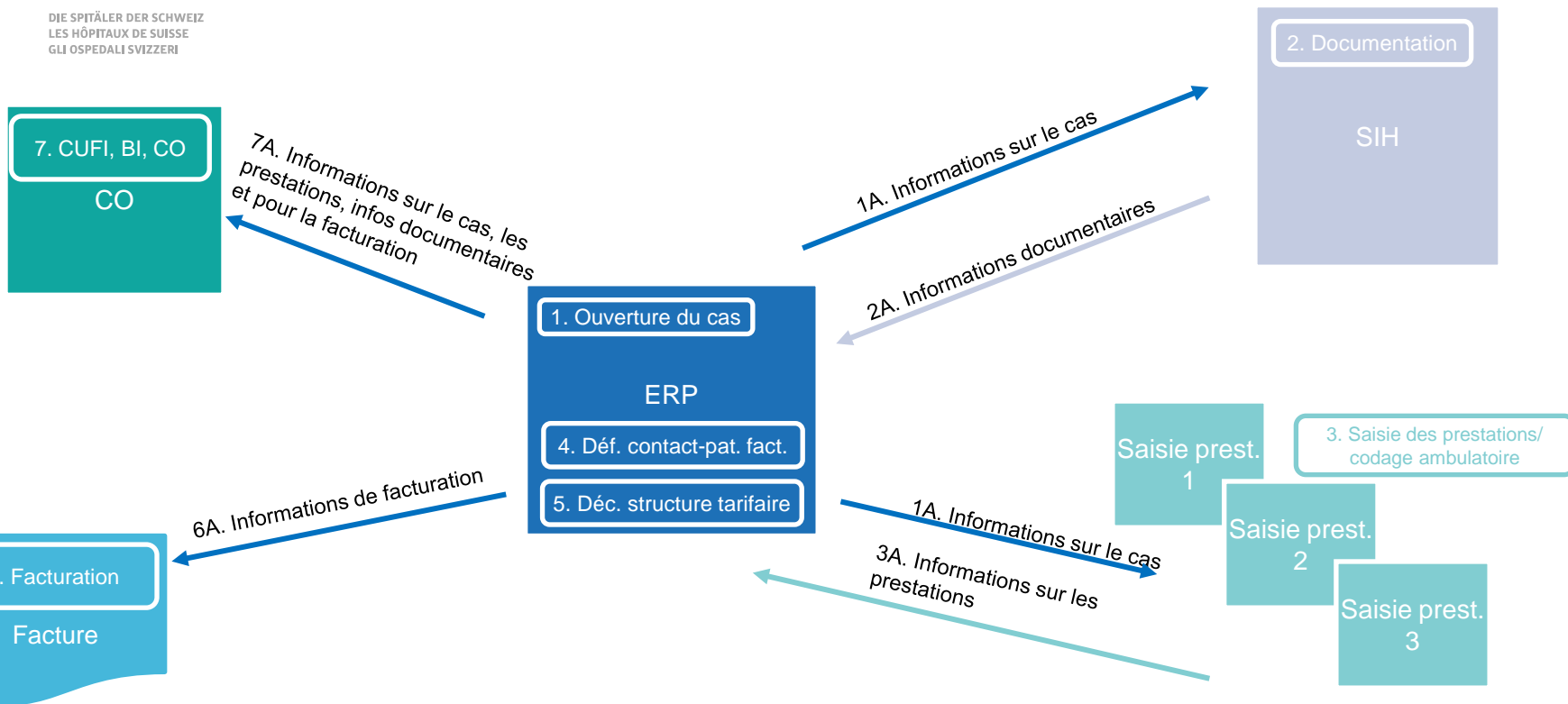
# Présupposés

- Ouverture de cas et facturation dans l'ERP
- Plusieurs systèmes de saisie des prestations
- Documentation dans le SIH
- CO-System pour la CUFI, analyse des données, etc.



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Processus de base



7. CUFI, BI, CO  
CO

7A. Informations sur les prestations, les soins et pour...

## 1A. Informations sur le cas

- Nom, prénom, date de naissance, sexe
- ID du cas, ID du patient
- Date de l'ouverture du cas, visite
- Motif du traitement
- Répondants des coûts

1A. Informations sur le cas

2A. Informations documentaires

2. Documentation

SIH

Saisie prest.  
1

3. Saisie des prestations/  
codage ambulatoire

Saisie prest.  
2

Saisie prest.  
3

1A. Informations sur le cas

3A. Informations sur les prestations



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Interfaces

7. CUFI, BI, CO

7A. Informations  
prestations

## 2A. Informations documentaires

- Diagnostic (CIM-10)
- Procédure (CHOP)
- Médicaments
- Matériel/implants
- Analyses – numéro de demande

1A. Informations sur le cas

2A. Informations documentaires

2. Documentation

SIH

Saisie prest.  
1

3. Saisie des prestations/  
codage ambulatoire

Saisie prest.  
2

Saisie prest.  
3

1A. Informations sur le cas

3A. Informations sur les  
prestations

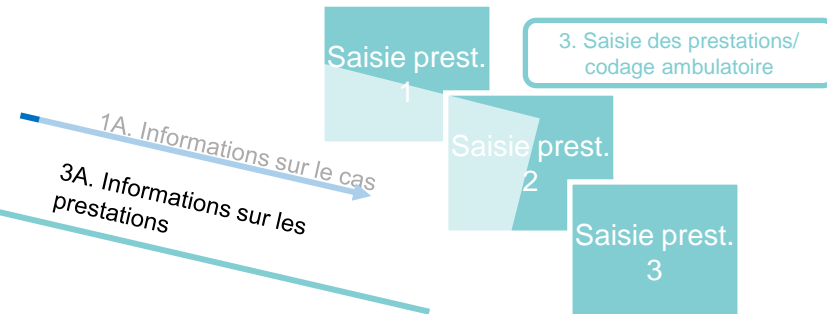


7. CUFI, BI, CO  
CO

7A. Informations sur les prestations, les personnes et pour...

## 3A. Informations sur les prestations

- Prestation (catalogue national)
- Diagnostic (CIM)
- Personne fournissant la prestation
- Service / clinique spécialisé-e fournissant la prestation
- Infrastructure
- Analyses (numéro et date de demande, prestation)





DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

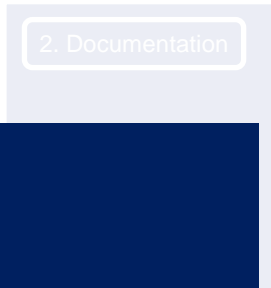
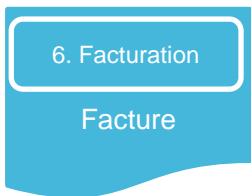
# Interfaces



7A. Informations sur le cas, les prestations, infos documentaires et pour la facturation



6A. Informations de facturation



## 6A. Informations de facturation

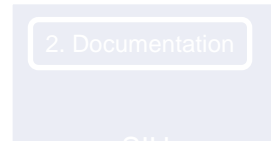
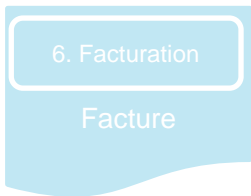
- Patient (ID-patient, nom, prénom, date de naissance...)
- Contact-patient (ID-serv. spéc, date, ...)
- Fournisseur de prestations (fourn., service / clinique spécialisé-e, ...)
- Diagnostic
- positions tarifaires



7A. Informations sur le cas, les prestations, infos documentaires et pour la facturation



6A. Informations de facturation



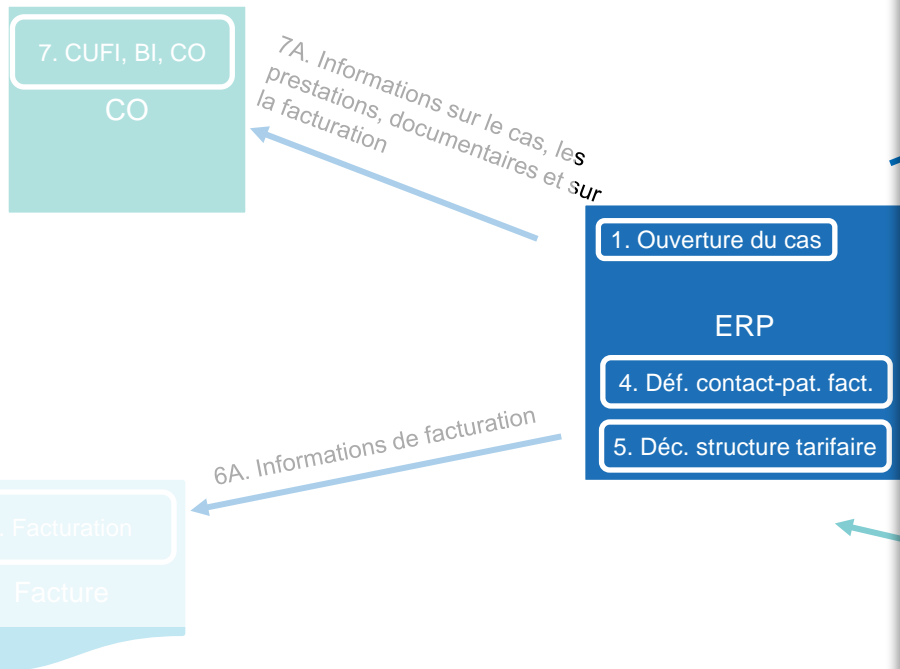
**7A. Informations sur le cas, les prestations, infos documentaires et pour la facturation**

- Patient (ID-patient, nom, prénom, année de naissance...)
- Contact-patient (ID-serv. spéc., date, ...)
- Prestations fournies (prestation, durée, ...)
- Lieu de dispensation (infrastructure, durée, ...)
- Fournisseur de prestations (fourn. prest., service / clinique spécialisé-e, ...)
- Diagnostic
- Positions facturées



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Interfaces



## Traitement dans l'ERP

- Dès que toutes les informations ont été transmises, les contacts-patients, et ensuite les contacts-patients facturables, peuvent être définis.
- La structure tarifaire est déterminée par contact-patient facturable au moyen de la liste de trigger.
- Les prestations saisies par la suite relancent le processus par-delà le cas.



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Processus de base

# Recommandations du groupe de travail de H+

1. Dans une première étape, les hôpitaux déterminent leur propre processus de base.
  - a) Il convient en cela de veiller particulièrement à l'attribution des étapes de travail et à la définition des interfaces.
  - b) Il faut également examiner les interdépendances chronologiques des étapes de la procédure.
2. La définition du contact-patient facturable se fait dans l'ERP, parce que toutes les informations ne sont pas disponibles auparavant.
3. La définition du contact-patient facturable se fait par-delà le cas, car toutes les informations ne sont pas disponibles à l'ouverture du cas. Cela permet de prévenir les contestations et les annulations.



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Processus de base

# Recommandations du groupe de travail de H+

4. Les hôpitaux clarifient dans quel logiciel le diagnostic est saisi. Ils le font à l'aide de leur propre processus de base.
  - a) Dans le SIH: si les diagnostics figurent déjà dans le SIH sous forme structurée (CIM-10), ils peuvent être utilisés pour le codage ambulatoire.
  - b) Dans la saisie des prestations: de cette manière, toutes les informations se trouvent dans le même système.
  - c) Lors de la saisie des prestations, il est déconseillé de choisir en fonction de la situation le système où enregistrer le diagnostic – cela en raison des risques d'erreurs et de l'interface supplémentaire nécessaire entre le système de saisie des prestations et le SIH.

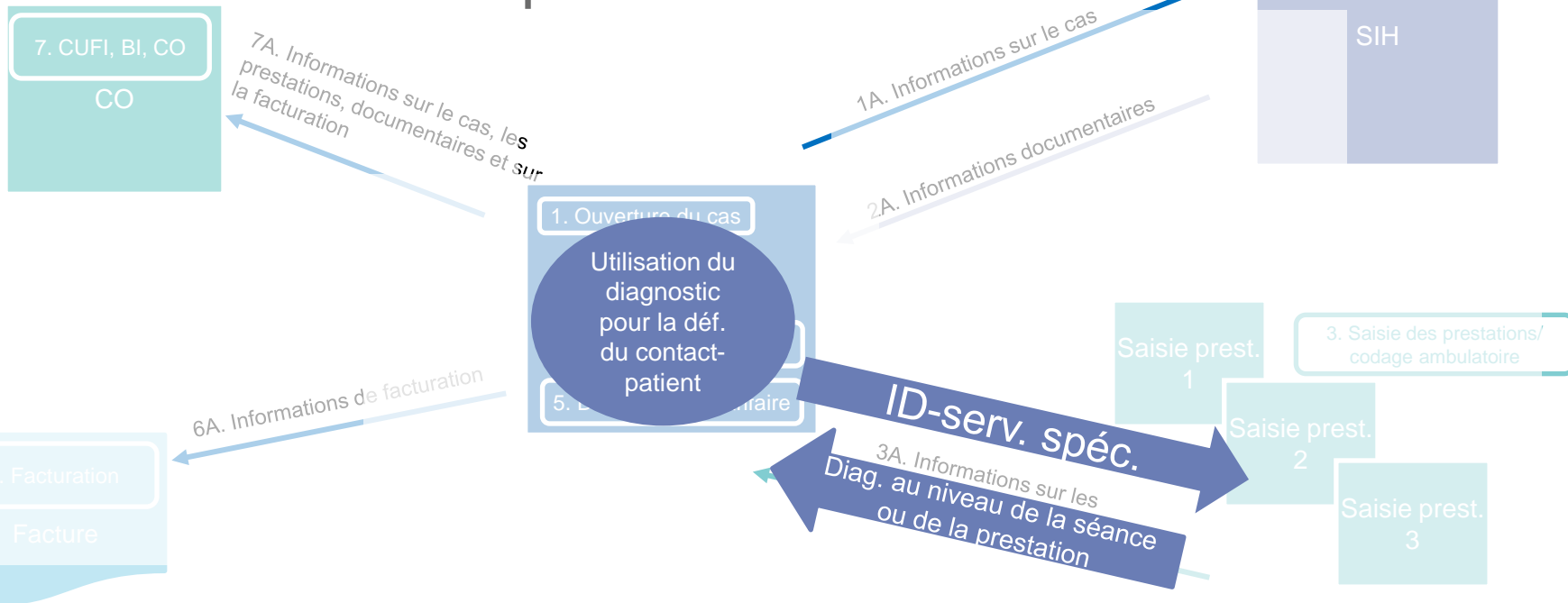


DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Diagnostic

## Diagnostic

# Diagnostic depuis le système de saisie dans le processus de base







DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Diagnostic

# Depuis le système de saisie des prestations

## Contexte/règles

Le diagnostic est important pour la définition du contact-patient facturable. Il permet d'examiner si deux contacts-patients doivent être fusionnés. Le diagnostic est nécessaire pour chaque contact-patient.

## Application

- La saisie des prestations se fait aujourd'hui souvent au moyen des «séances», qui ne correspondent pas obligatoirement à la définition de la séance dans TARMED. La saisie via les «séances» pourra être maintenue. Mais ces séances ne sont identiques ni à celles de TARDOC (GI-6) ni au contact-patient.
- Dans la saisie des prestations, le diagnostic peut figurer au niveau de la «séance».

## Mise en œuvre technique

Le diagnostic peut être transmis soit avec la prestation individuelle soit au niveau de la «séance».



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Diagnostic

# Depuis le système de saisie des prestations

### Variante prestation

Position	Désignation	Nom- bre	Séanc e	Médecin traitant	Unité organ.	Diagnostic
AA.00.0010	Consultation médicale, 5 premières min	1	1	Dr Müller	Urgence	Angine de poitrine
AA.00.0020	+ Consultation médicale, pour chaque min supplémentaire	12	1	Dr Müller	Urgence	Angine de poitrine
AA.05.0010	Examen: système circulatoire	1	1	Dr Müller	Urgence	Angine de poitrine
TK.05.0010	Echocardiographie transthoracique...	1	2	Dr Loosli	Cardio	Syncope

### Variante séance

#### Séance 1

- Méd. traitant: Dr Müller, ou unité org. Urgences
- Diag.: angine de poitrine

Position	Désignation	Nombre
AA.00.0010	Consultation médicale, 5 premières min	1
AA.00.0020	+ Consultation médicale, pour chaque min supplémentaire	12
AA.05.0010	Examen: système circulatoire	1

#### Séance 2

- méd. traitant: Dr Loosli, unité org. Cardiologie
- Diag: syncope

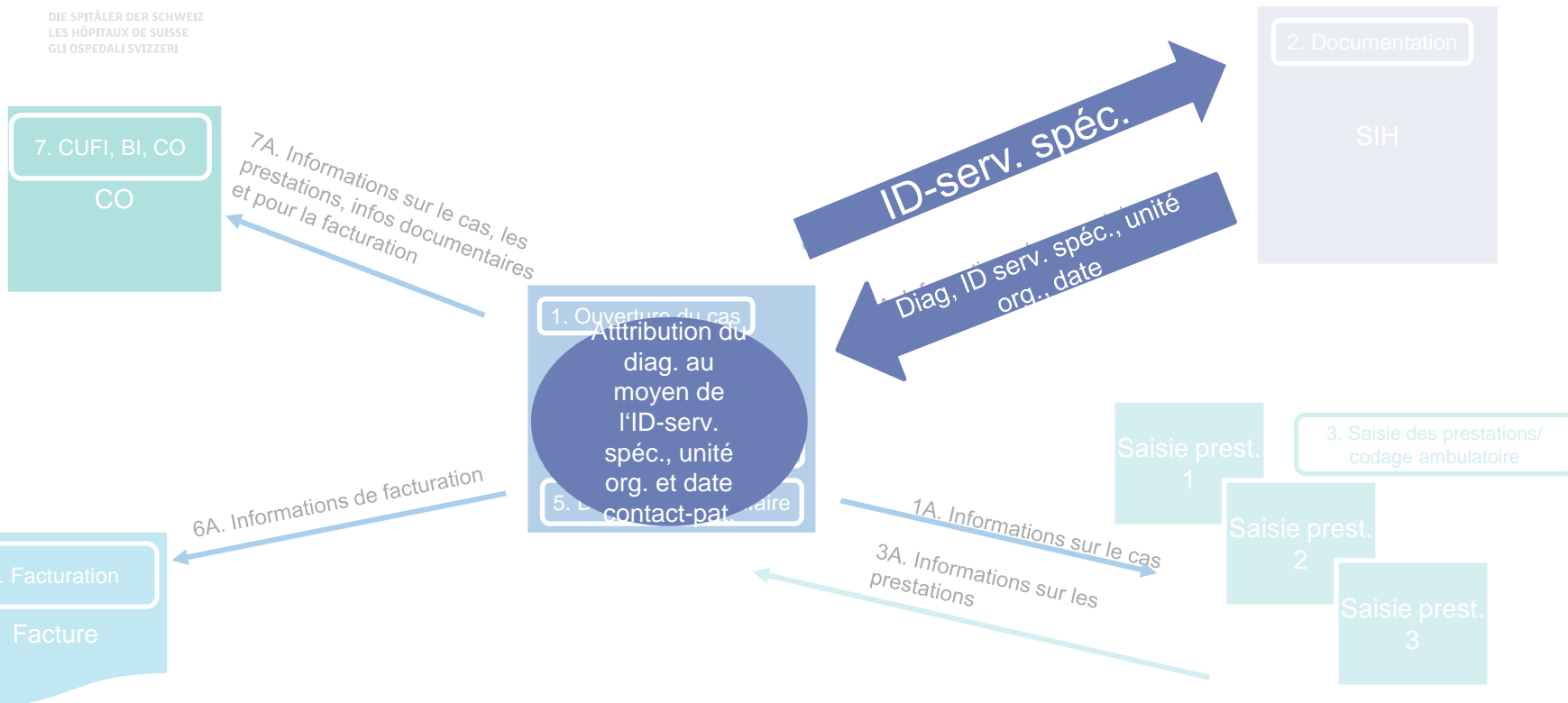
Position	Désignation	Nombre
TK.05.0010	Echocardiographie transthoracique...	1



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Diagnostic

# Depuis le SIH dans le processus de base





DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Diagnostic

# Depuis le SIH

### Contexte/règles

Le diagnostic est important pour la définition du contact-patient facturable. Il permet d'examiner si deux contacts-patients doivent être fusionnés. Le diagnostic est nécessaire pour chaque contact-patient.

### Application

Dans l'ERP, le diagnostic doit pouvoir être attribué au bon contact-patient.

### Mise en œuvre technique

Le diagnostic est transmis avec les informations de l'ID-serv. spéc., la date, l'unité org. afin d'être attribué dans l'ERP au bon contact-patient.



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Diagnostic

# Le groupe de travail de H+ recommande

1. Les structures IT sont adaptées en fonction du système choisi pour la saisie du diagnostic.
2. a) Diagnostic depuis le syst. de saisie des prest.: l'information sur le diagnostic se fait au niveau de la «séance». Selon les possibilités techniques, elle est transmise à l'ERP soit au niveau de la «séance» soit à celui de la prestation.  
b) Diagnostic depuis le SIH: transmission du diagnostic avec les attributs date, ID-serv. spéc. et unité org.
3. Le système du laboratoire n'a pas à transmettre de diagnostic, car il s'agit d'une prestation à attribuer.



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

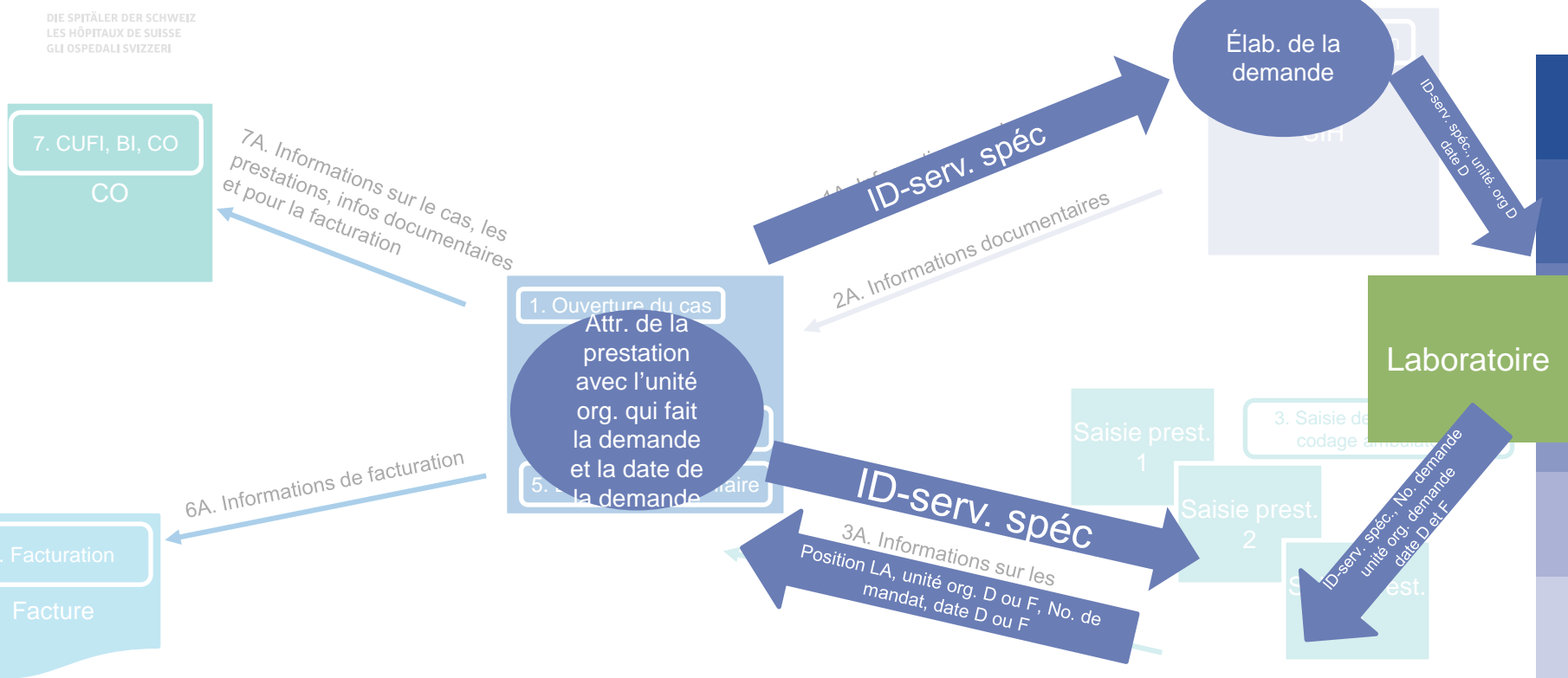
# Laboratoire



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Laboratoire

# Laboratoire dans le processus de base





DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Laboratoire

# Le groupe de travail de H+ recommande

1. Les prestations de laboratoire sont transmises du système du laboratoire avec l'unité org. qui fait la demande et la date de la demande. Les prestations de laboratoire peuvent ainsi être attribuées au bon contact-patient.





DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

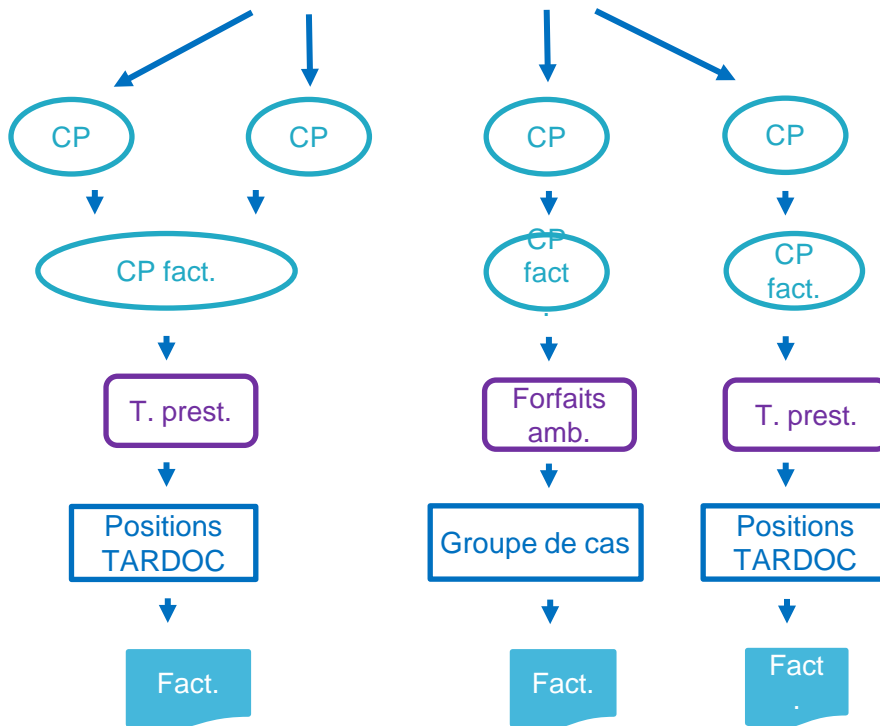
## Processus de traitement dans l'ERP

## Pas à pas



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE  
GLI OSPEDALI SVIZI

Toutes les prestations



Traitement dans l'ERP

Définition du contact-patient

Définition du contact-patient facturable

Définition de la structure tarifaire

Définition des positions tarifaires

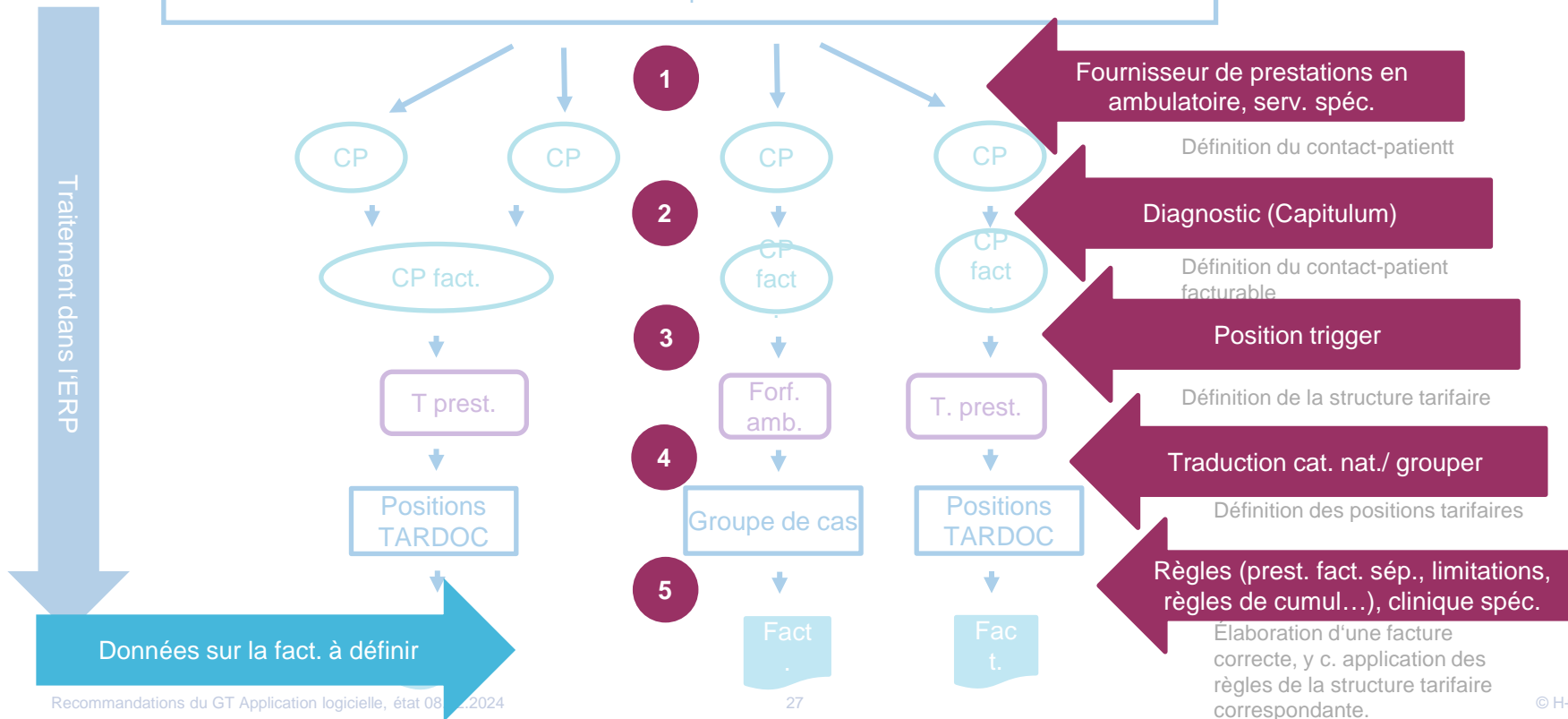
Élaboration d'une facture correcte y c. application des règles de la structure tarifaire correspondante

## Informations requises



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE  
GLI OSPEDALI SVIZI

Toutes les prestations





DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Traitement dans l'ERP

# Le groupe de travail de H+ recommande

1. Les hôpitaux associent une unité organisationnelle à chaque fournisseur de prestations (médecins, infirmières/infirmiers, prof. paramédic.)
2. Chaque unité organisationnelle est rattachée à un service spécialisé ou à une clinique médicale spécialisée. Le règlement des services spécialisés est ainsi respecté.
3. L'unité organisationnelle est un attribut de chaque position de prestation. Elle est sélectionnée différemment selon l'étape du processus.



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Définition du contact-patient facturable



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ

### Mise en œuvre technique (hypothèse de travail):

1. **Patient**
2. **Garant** (voir le slide supplémentaire concernant deux garants)
3. **Jour**
4. **Cas stationnaire le même jour**
5. **Service spécialisé**
6. **Cas particuliers de services spécialisés**
  - Prestations paramédicales → facturation\*
  - Transport → facturation\*
5. **Cas particuliers de services spécialisés médicaux**
  - Avis/consilium/comité interdisciplinaire → contact-patient à part entière
  - Rapports exigés par l'assureur → facturation\*
  - Laboratoire et pathologie avec numéro de demande → attribuer selon chap. 1.4.2
  - Prestation en l'absence du patient plus 30 jours, max. jusqu'au prochain contact-patient → attribuer selon chap. 1.4.2
  - Rapport (date) → attribuer selon chap. 1.4.2
6. **Contrôle du diagnostic**
  - Même capitulum → regroupement selon chap. 1.4.3
7. **Contrôle patients ambulatoires à cheval sur deux années**

\* La facturation de ce contact-patient peut se faire, car il n'y a plus d'interdépendance.



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

### Cas particuliers: deux garants

- **Si lors d'un même rendez-vous deux affections différentes sont traitées et indemnisées par deux garants différents, il s'agit de deux contacts-patients avec deux garants différents. Lire le chap. 1.4.3 à ce sujet.**
- **Si durant une anesthésie, deux affections sont traitées et indemnisées par deux garants différents, il s'agit de deux contacts-patients avec deux garants différents. Lire la clarification 11 à ce sujet.**



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Processus de base

# Recommandations du groupe de travail de H+

1. La définition du contact-patient suit les principes figurant sur le slide précédent.
  - Si d'autres spécifications ou imprécisions apparaissent, il faut l'annoncer à H+, afin que des modifications puissent être apportées le cas échéant.
  - H+ harmonise cette définition avec les répondants des coûts pour que la sécurité et la stabilité soient aussi grandes que possible.





DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

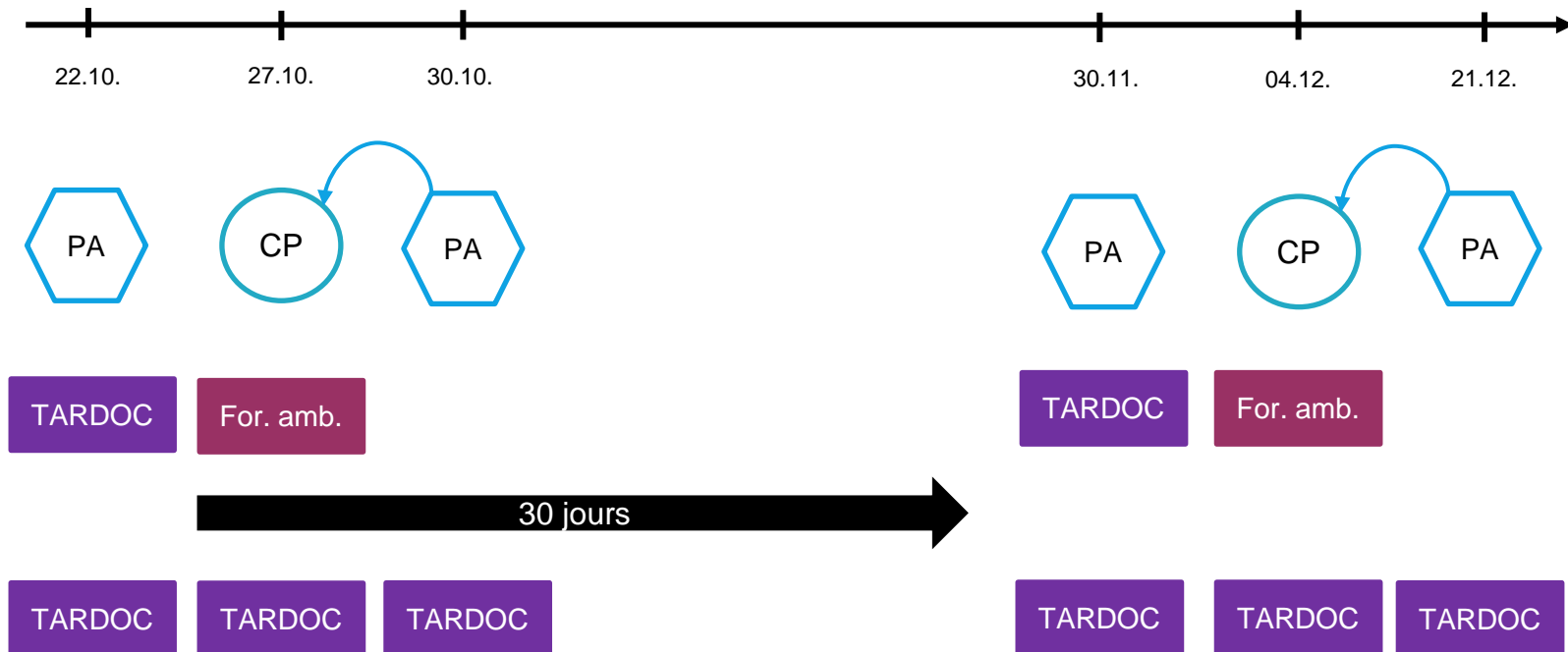
# Attribution des prestations



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Attribution des prestations

# Prestation en absence (PA) du patient I



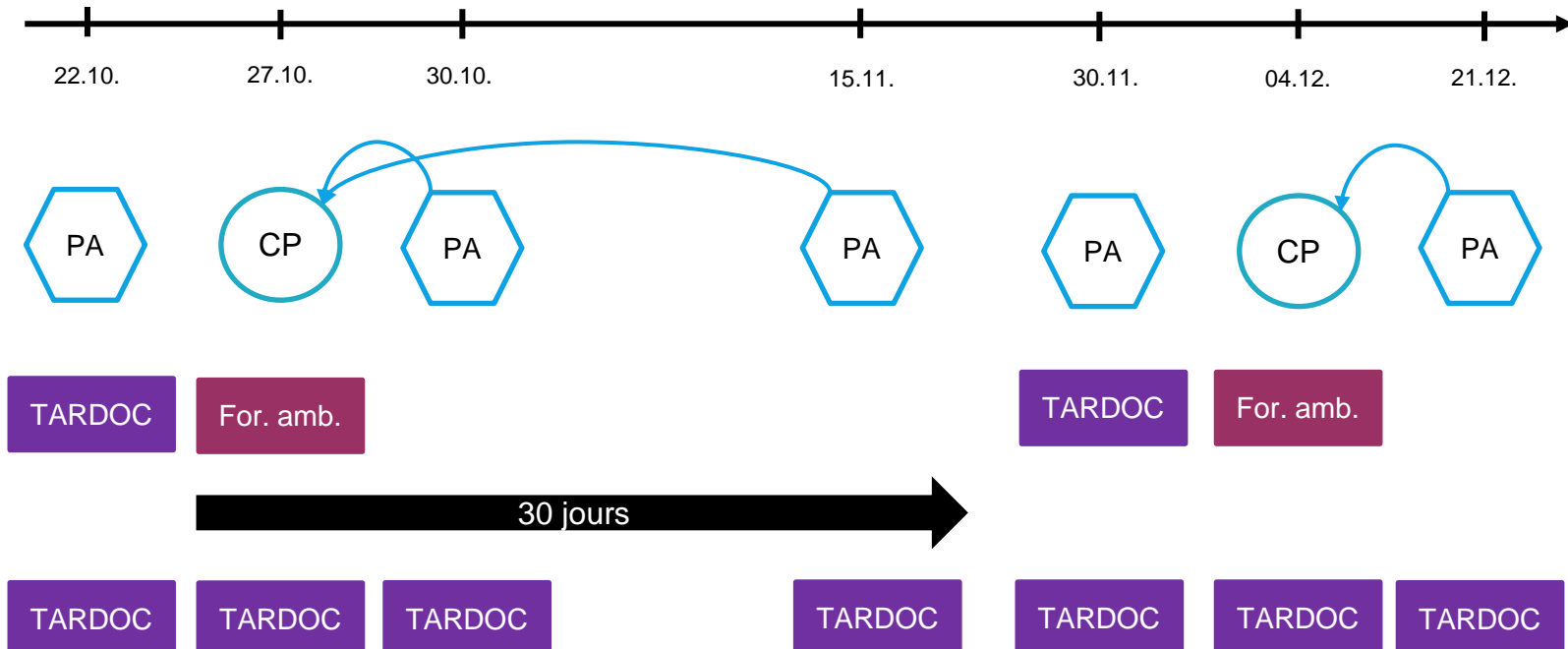
- seulement attribution rétroactive après 30 jours max.
- pas d'attribution de prestations à de futurs contacts-patients
- 30 jours = le jour du contact-patient est le «jour 0»



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Applications

# Prestation en absence (PA) du patient



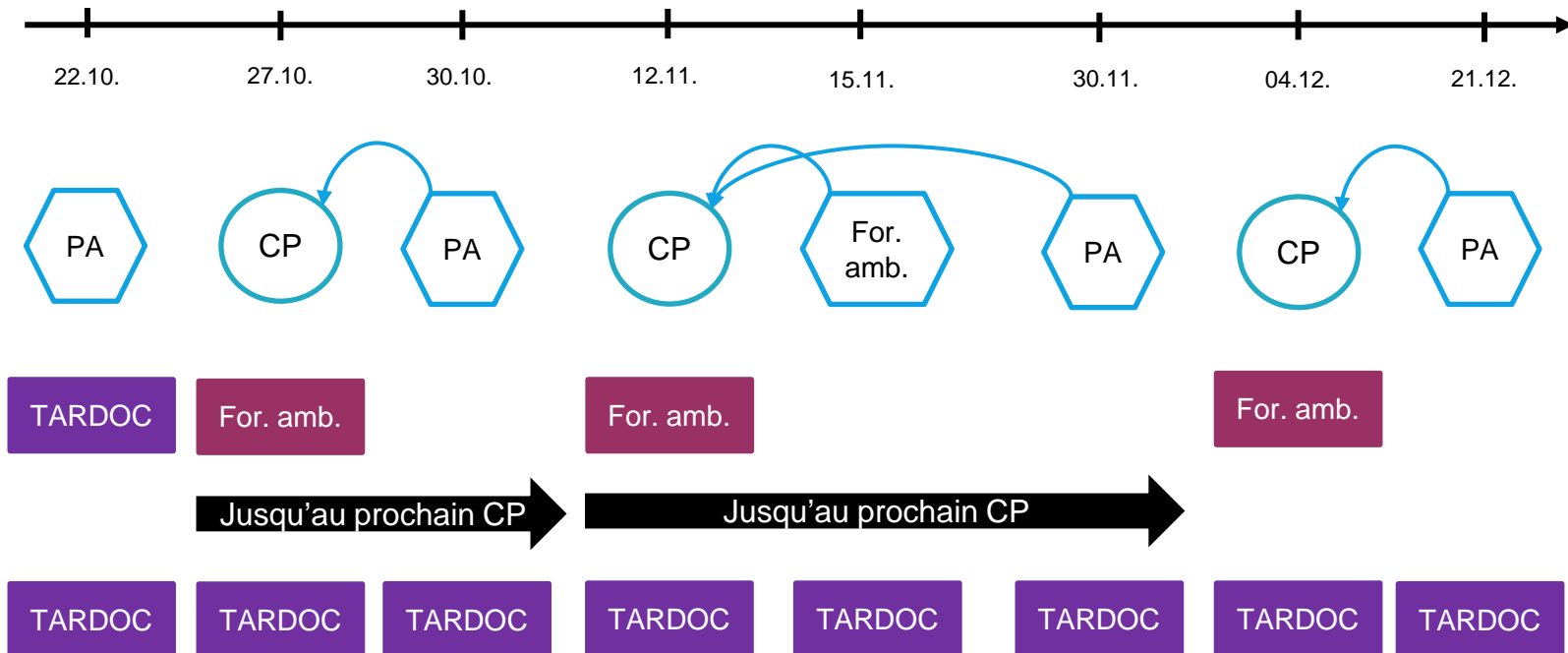
- durant les 30 jours max., des prestations fournies à des jours différents peuvent être attribuées.



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Applications

# Prestation en absence (PA) du patient



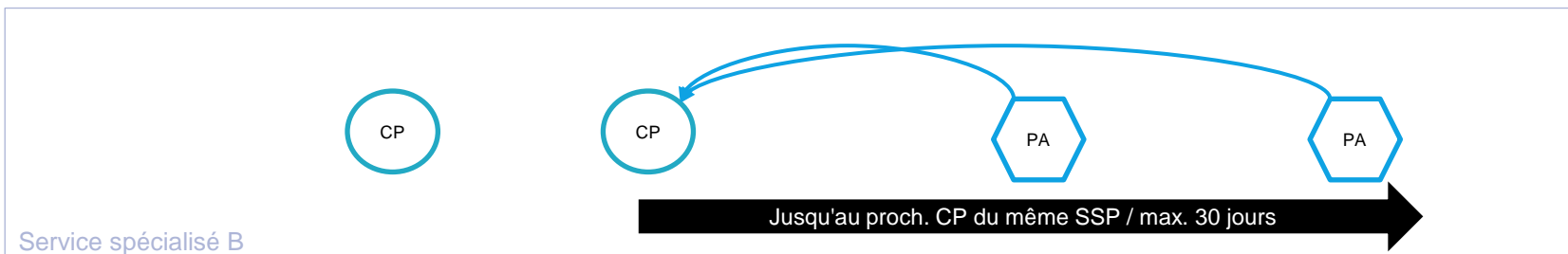
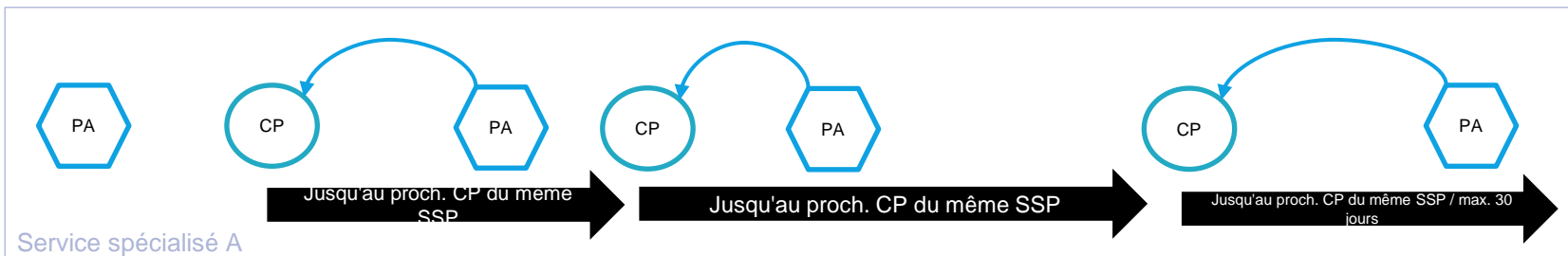
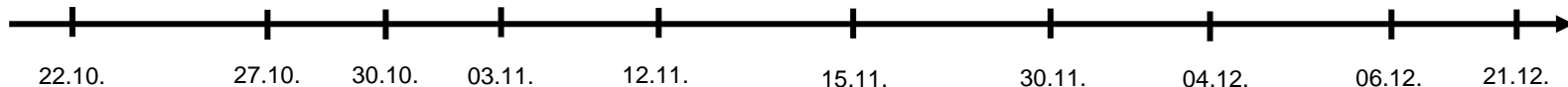
- max. 30 jours ou jusqu'au jour précédant le prochain contact-patient.



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Applications

# Prestation en absence (PA) du patient



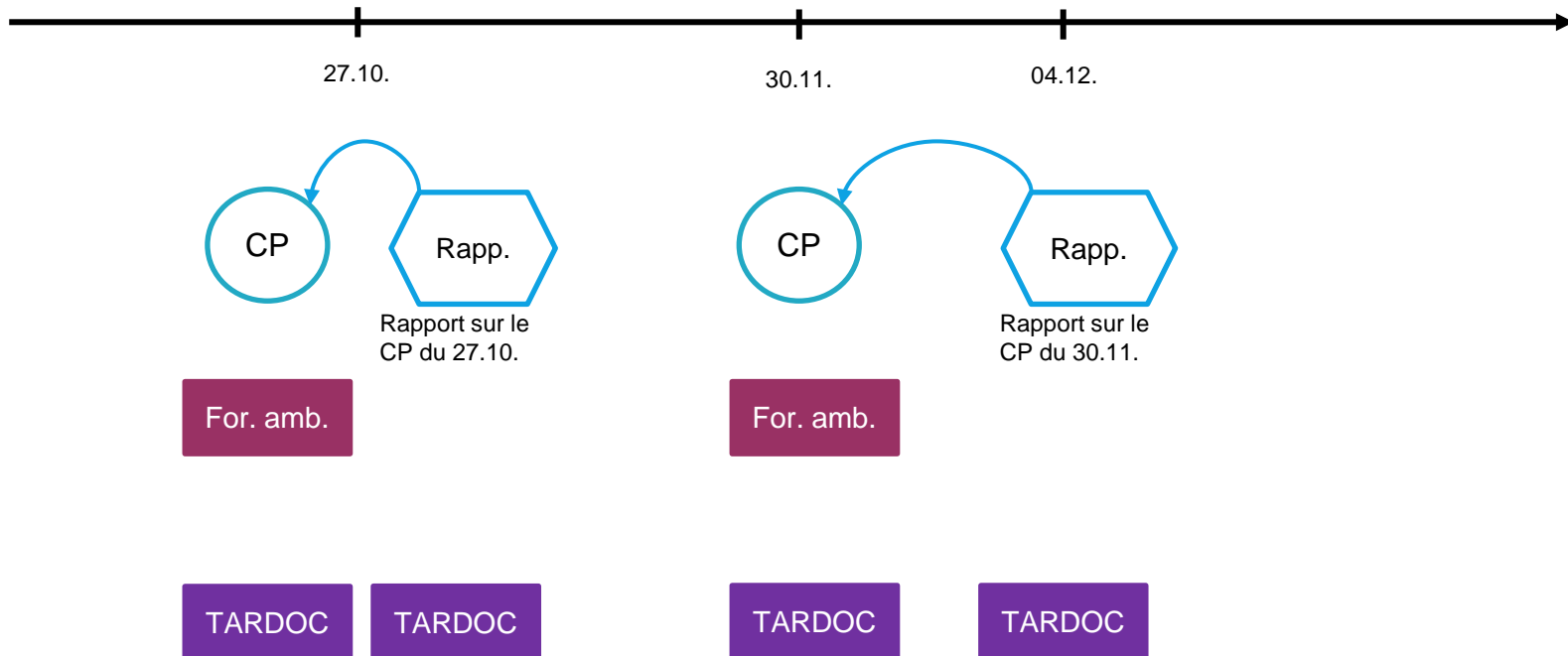
Recommandations du GT Application logicielle, état 08.02.2024

- la règle vaut toujours au sein du même service spécialisé (SSP).



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Applications Rapport

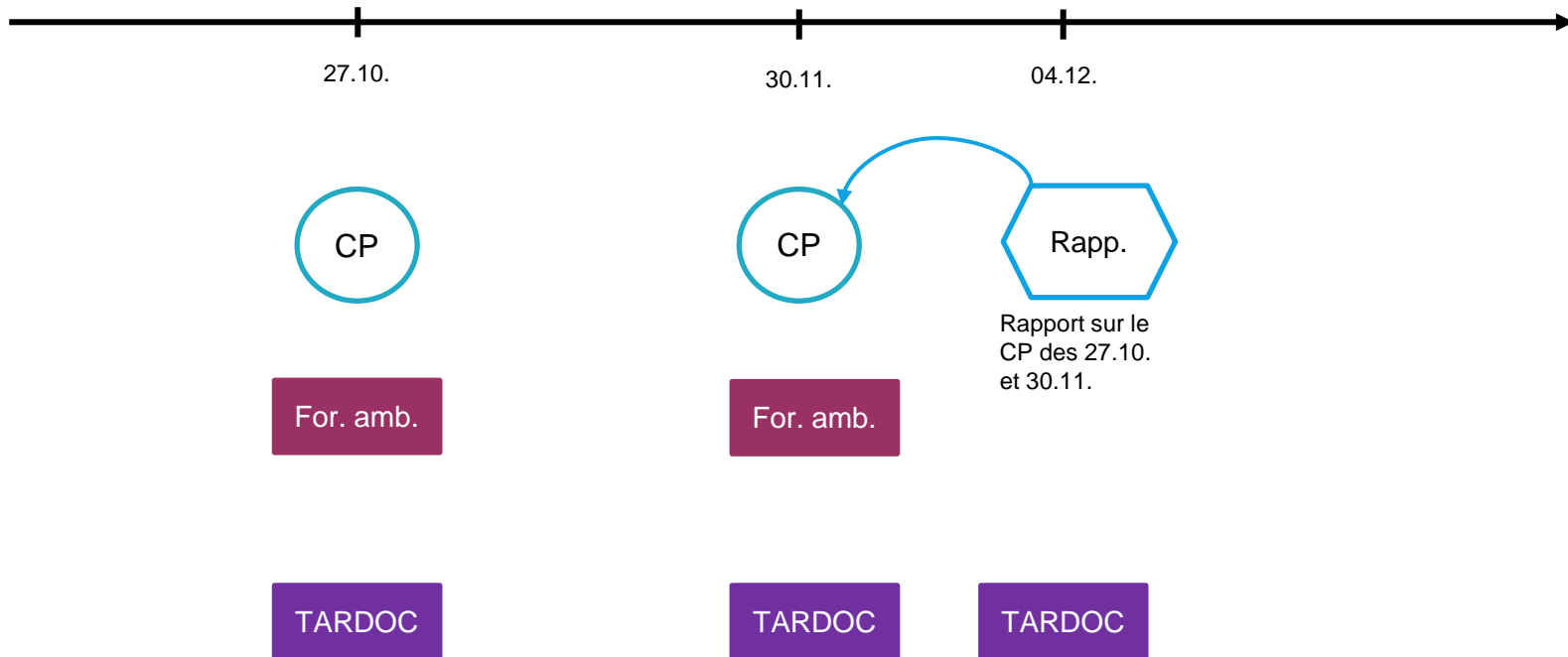


- le rapport est attribué au contact-patient qu'il décrit.



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Applications Rapport

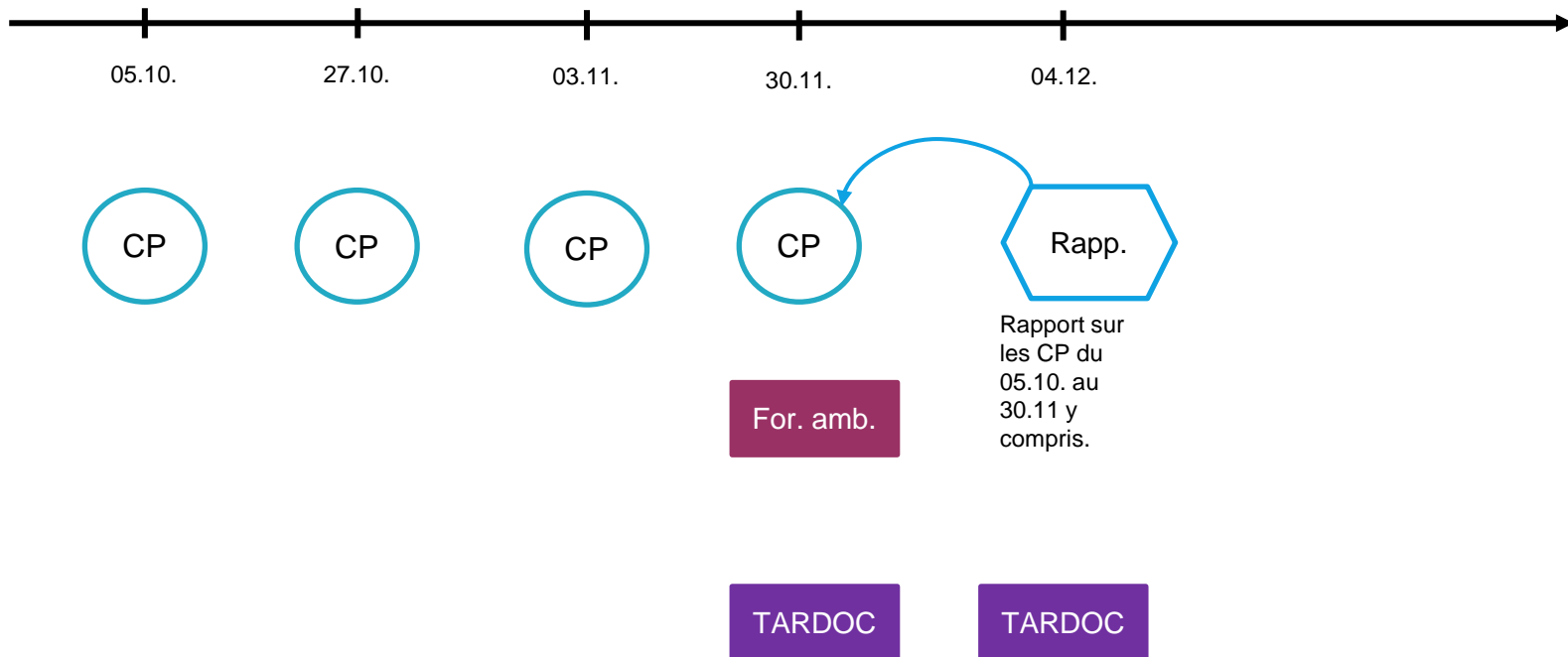


- lorsque le rapport traite plusieurs contacts-patients, il est attribué au dernier contact décrit.
- l'attribution est indépendante de la structure tarifaire appliquée.



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Applications Rapport



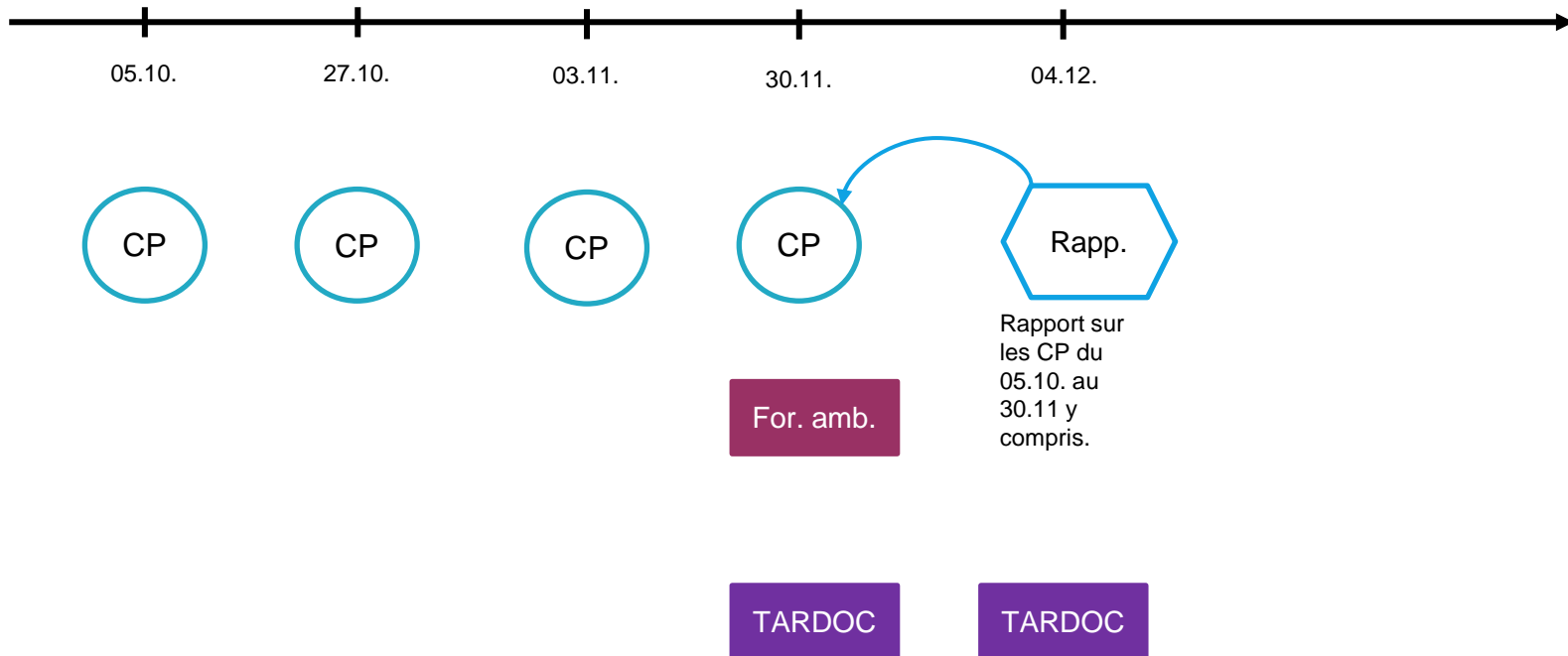
- lorsque le rapport traite plusieurs contacts-patients, il est attribué au dernier contact décrit.
- l'attribution est indépendante de la structure tarifaire appliquée.





DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Applications Rapport

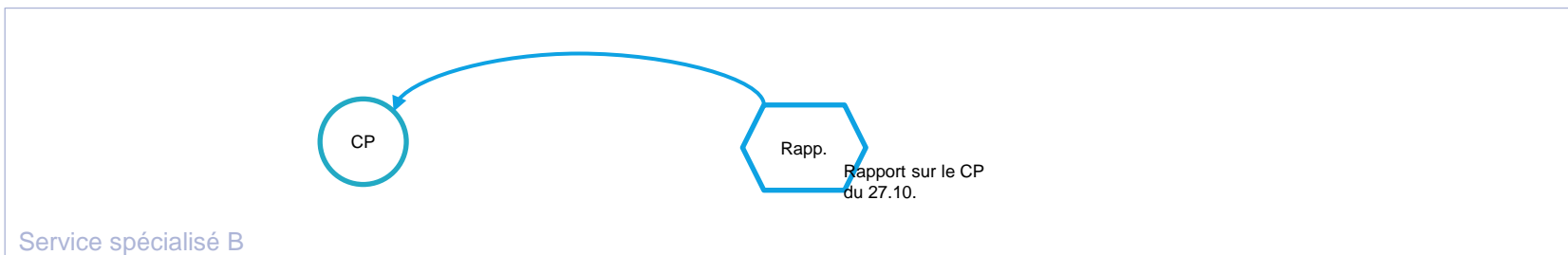
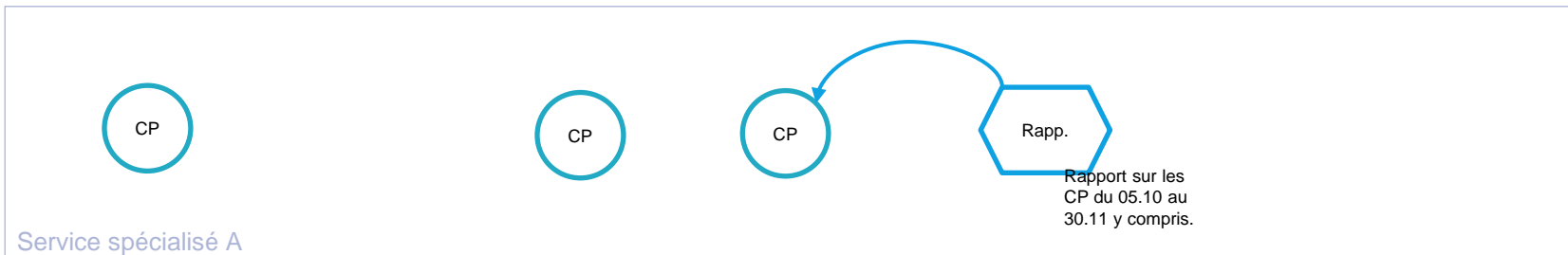
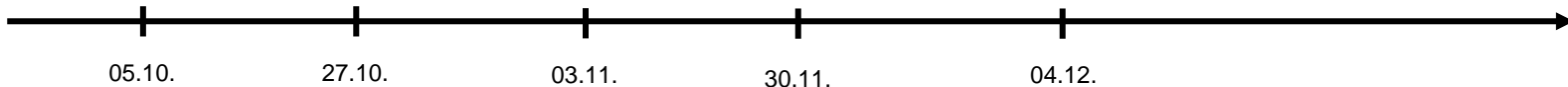


- lorsque le rapport décrit plusieurs contacts-patients, le rapport est attribué au dernier contact décrit.
- est déterminante la structure du dernier contact-patient décrit..



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Applications Rapport

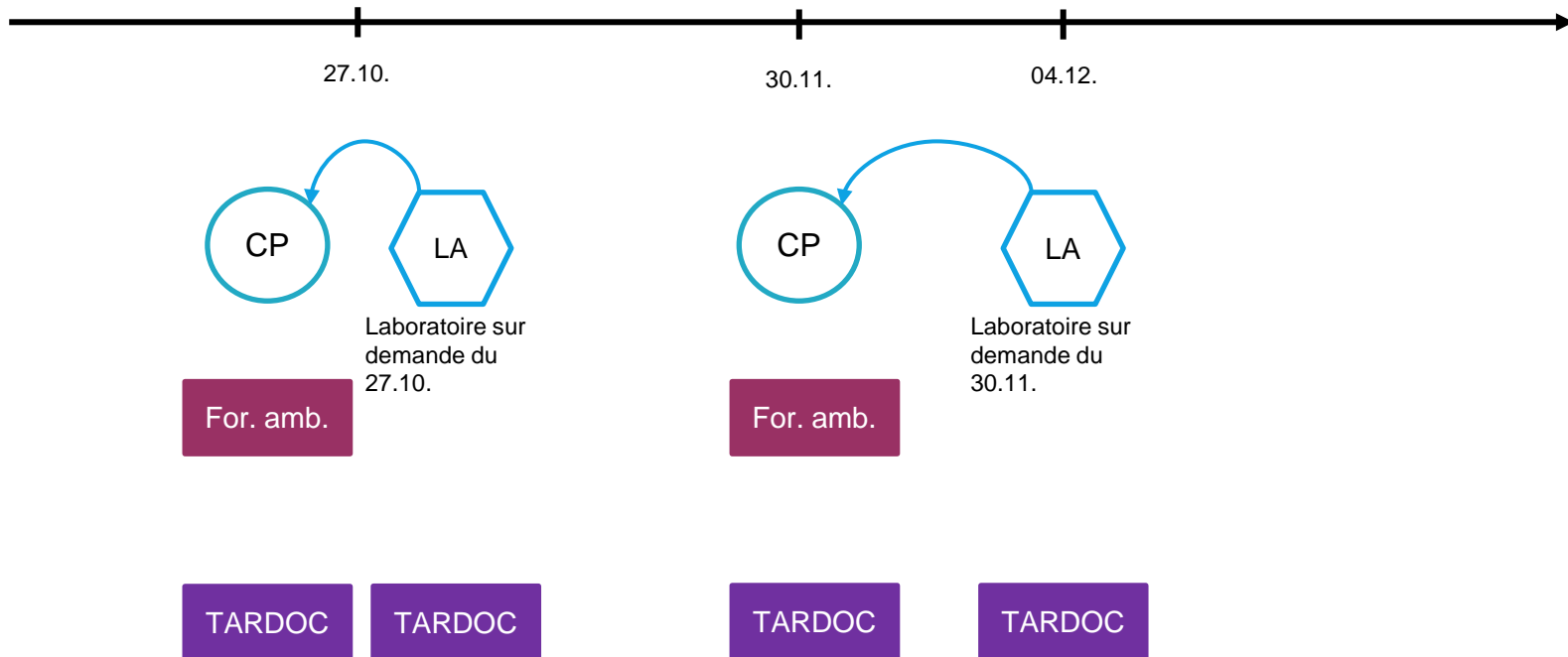


- la règle s'applique toujours au même service spécialisé
- la date de fourniture n'est pas déterminante



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Applications Laboratoire

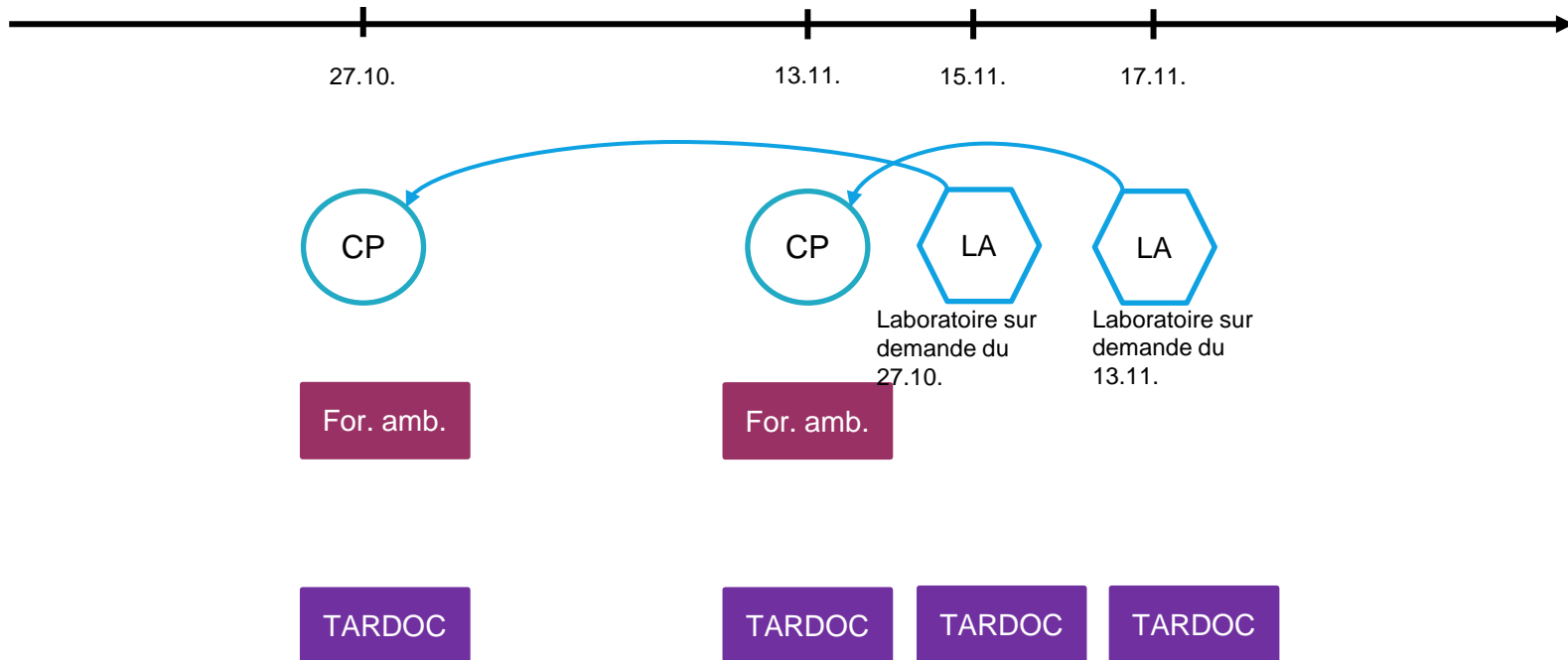


- les analyses sont toujours attribuées au contact-patient pour lequel la demande a été faite.



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Applications Laboratoire



# Recommandations du groupe de travail de H+

1. L'attribution des prestations se fait selon les principes décrits aux slides précédents.
  - Si d'autres spécifications ou imprécisions apparaissent, il faut l'annoncer à H+, afin que des modifications puissent être apportées le cas échéant.
  - H+ harmonise cela avec les répondants des coûts pour que la sécurité et la stabilité soient aussi grandes que possible.



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Questions



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Questions

# Circulation des informations

- Les demandes peuvent être transmises via le formulaire figurant sur le site Web de H+. S'il ne peut y être répondu directement, elles sont intégrées aux travaux du GT Application logicielle.
- Une séance d'information est organisée environ une semaine après chaque réunion du GT Application logicielle. Possibilité est donnée de poser des questions.
- Les recommandations élaborées par le GT Application logicielle sont publiées sur le site Web de H+ et continuellement actualisées.
- D'autres questions et réponses provenant de la procédure de demande font également l'objet d'une publication.



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Merci pour votre attention

**Fabian Lleshi**

Responsable technique Tarifs

**H+ Les Hôpitaux dse Suisse**

Secrétariat central

Lorrainestrasse 4A

3013 Berne

Téléphone: 031 335 11 22

E-mail: [fabian.lleshi@hplus.ch](mailto:fabian.lleshi@hplus.ch)

[www.hplus.ch](http://www.hplus.ch)

H+: Schweizer Spitäler, Kliniken und Pflegeinstitutionen

H+: Hôpitaux, cliniques et institutions de soins suisses

H+: Gli Ospedali, le cliniche e gli istituti di cura svizzeri